



SNAAF - 87, Boulevard de Grenelle - 75738 PARIS CEDEX 15 - tél. : 01 44 31 73 85

Actualité des Personnels Administratifs et Assimilés du Football

Le point est à 3,95 Euros depuis le 1er juillet 2009

La Commission Nationale Paritaire de la CCPAAF, réunie le 18 Juin 2009 à Paris, a ratifié sa décision du 6 Mai dernier concernant la négociation annuelle de la valeur du point (article 52.2 de la CCPAAF), et d'appliquer, à titre exceptionnel et expérimental pour la saison 2009-2010, une revalorisation de 1 % sur l'ensemble de cette saison,

ce qui portera la valeur du point à 3,95 Euros pour la période du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010.